

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 18 décembre 2006

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN
Secrétaire : M. PERRON
Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - Mme DURNERIN - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - M. DUGOURD - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE
Membres excusés : M. ALLAERT - Mme BERNARD - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - Mme THYEBault - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)
Membres absents : M. BAZIN

**OBJET
DE LA DELIBERATION****Syndicat Mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont - Rapport d'activités et compte administratif 2005
- Information du Conseil Municipal**

Madame Popard, au nom de la commission Plénière, expose :

Mesdames, Messieurs

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale prévoit, en son article 40, que le président du groupement de communes adresse chaque année, au maire de chaque commune membre, un rapport retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement.

Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal, en séance publique, au cours de laquelle les délégués de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus.

Ces dispositions ne s'appliquent pas, au sens strict, aux syndicats mixtes ; toutefois, Madame la Présidente du Syndicat Mixte du ru de Pouilly et du Bas-Mont m'a proposé de vous informer du contenu du rapport d'activités de cet organisme.

Les travaux réalisés en 2005 concernent :

- l'entretien des cours d'eau, pour 2 852,46 € TTC ainsi répartis :

* faucardage des berges	699,66 €
* plantation de 40 arbres avec tuteur	2 152,80 €

- l'entretien du bassin écrêteur de crues, pour 2 370,28 € TTC ainsi répartis :

* tonte et broyage des pelouses 1 713, 90 €

* ramassage et évacuation des détritrus autour de la digue principale 656,38 €.

En ce qui concerne le compte administratif 2005 du syndicat mixte, les dépenses s'élèvent à 6 358,99 €, les recettes à 16 823,51 €, soit un excédent de 10 464,52 €, ce dernier chiffre ne concernant que les opérations de l'année, hors reprise des résultats antérieurs.

Si vous suivez l'avis favorable de votre Commission Plénière, je vous saurai gré, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir me donner acte de la présente communication.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,

Alain MILLOT